



Communiqué de presse

A Paris, le 30 janvier 2020

Développer et protéger la forêt francilienne **Le programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029 d'Île-de-France approuvé**

Le nouveau Programme Régional de la Forêt et du Bois (PFRB), document stratégique, élaboré en collaboration par Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et Valérie Péresse, présidente du conseil régional, a été approuvé par arrêté ministériel le 21 janvier 2020 par le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Il décline à l'échelon régional le Programme National de la Forêt et du Bois (PNFB) issu de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014.

Michel Cadot : « *Préserver et valoriser nos forêts, notre patrimoine naturel, permettre son exploitation aux acteurs économiques régionaux et offrir aux franciliens d'y accéder pour leurs loisirs : tels sont les objectifs fixés par le Programme Régional de la Forêt et du Bois 2019-2029 pour lesquels nous nous engageons collectivement.* »

Un travail collaboratif pour identifier les freins et leviers en concertation

Le PFRB 2019-2029 est le résultat d'une élaboration concertée entre tous les acteurs de l'amont et de l'aval de la filière forêt-bois, de la société civile, des collectivités et des services de l'État en région. 14 ateliers de travail ont été organisés sur les thématiques de l'amont et de l'aval de la filière, des enjeux environnementaux et de l'accueil du public afin d'identifier les freins et leviers au développement de la filière en Île-de-France.

5 orientations stratégiques

Le PFRB fixe les orientations de la politique forestière régionale et les actions à mettre en place afin de développer et de garantir les fonctions économiques, environnementales et sociales des forêts franciliennes pour les dix prochaines années en Île-de-France. Il s'articule autour de 5 orientations stratégiques :

- gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle dans un contexte de changement climatique ;
- renforcer la compétitivité et l'emploi de la filière bois régionale et interrégionale ;
- encourager les dynamiques territoriales ;

- répondre aux attentes sociétales en matière de nature, de paysage et d'accueil du public ;
- communiquer sur la gestion forestière, la biodiversité, la filière forêt-bois et ses métiers.

Des actions concrètes pour une gestion durable et multifonctionnelle

Ces grandes orientations se déclinent en 15 objectifs concrétisés par de nombreuses actions à mettre en œuvre ces dix prochaines années, parmi lesquels figurent :

- **le classement en forêt de protection**, des forêts de la proche couronne et celles les plus fréquentées de la couronne, afin de préserver le patrimoine forestier pour les générations futures, **l'identification des besoins** des territoires en matière d'accès aux forêts franciliennes, **le développement des moyens de transport et des aménagements doux** en forêt ou encore **la lutte contre les dépôts sauvages**, pour permettre de pérenniser la fonction d'accueil du public de la forêt ;
- **la production du bois et la valorisation de la filière**, qui offre un matériau pour la production d'énergie renouvelable et la construction, grâce à l'implantation et **le développement d'unités de première et de seconde transformation** en Île-de-France ou dans les régions périphériques ;
- **la gestion durable et multifonctionnelle du patrimoine forestier par anticipation des impacts du changement climatique**, à cet égard une réflexion est en cours pour la diversification des peuplements, l'adaptation des essences, des densités et des cycles de rotation au milieu et la mise en place d'un réseau d'expérimentation à l'échelle de régional. Cette gestion devra intégrer l'amélioration de la qualité des chantiers forestiers, prenant en compte la fréquentation et les attentes du public, particulières en Île-de-France du fait d'un contexte urbain dense.

Une Commission régionale de la forêt et du bois, co-présidée par le préfet de région et la présidente du conseil régional et composée des acteurs de la filière forêt-bois et des représentants de la société civile, est chargée du suivi annuel du PRFB.

Le PRFB d'Île-de-France est disponible sur le site de la DRIAAP :

<http://driaaf.ile-de-france.agriculture.gouv.fr/Le-programme-regional-de-la-foret>

Contact presse

Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

 [@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

